Mantes-la-Ville (78) : la justice ordonne au maire FN de mettre un local à disposition pour l'Aïd

23/09/2015 à 18h25

Le Conseil d'Etat a ordonné mercredi à la municipalité FN de Mantes-la-Ville (Yvelines) de mettre un local à la disposition des musulmans pour la fête de l'Aïd jeudi, alors que l'association cultuelle, en conflit avec la municipalité, avait été déboutée en première instance. Un énième épisode dans le bras-de-fer qui oppose l'association au maire FN depuis son arrivée en 2014.

Dans son ordonnance, le juge des référés du Conseil d'Etat, statuant en urgence, a estimé que "*le refus de mettre à la disposition de l'association une salle municipale afin de permettre d'accueillir la célébration de la fête de l'Aïd-el-Kebir porte une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés de réunion et de culte*".

L'association des musulmans de Mantes-sud (AMMS) avait demandé à la commune gérée par le Front national, la seule d'Ile-de-France, de pouvoir disposer d'un local communal pour accueillir un rassemblement d'un millier de fidèles, jeudi, de 7H00 à 11H00. […]